## Synthèse

près le boom des années 80, la Collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin connaît une inversion de sa tendance démographique depuis la fin des années 2000, avec une perte de population entre 2008 et 2013. Cette baisse s'explique par le solde migratoire négatif des natifs de Saint-Martin, quel que soit leur âge, avec un pic chez les jeunes adultes qui quittent le territoire pour leurs études et/ou leur travail. Néanmoins, les immigrations restent nombreuses et le solde migratoire des non natifs positif. En 2012, un tiers de la population saint-martinoise est immigrée, principalement d'origine haïtienne. Malgré le vieillissement des nombreux immigrés arrivés dans les années 80 et le déficit de jeunes adultes de 18-25 ans, la population saint-martinoise reste très jeune, avec 35 % de la population âgée de moins de 20 ans. Le niveau de formation de la population est faible, avec un déficit de diplômés du supérieur et une proportion élevée de non diplômés dans la population immigrée. Le chômage est élevé et de nombreux jeunes ne sont ni en formation ni en emploi. L'économie saint-martinoise est portée par les activités présentielles qui génèrent 80 % des emplois. Le tourisme en constitue le principal pilier, grâce aux nombreuses aménités de l'île et à son accessibilité. Mais, le secteur peine à capter les retombées positives de Sint Maarten, qui abrite la majeure partie des infrastructures et jouit d'une réglementation, d'une fiscalité et de politiques sociales plus avantageuses. Ce contexte concurrentiel et l'évolution du cours du dollar expliquent en partie les pertes d'emplois de Saint-Martin entre 2007 et 2012, notamment celles liées directement ou indirectement au tourisme : dans l'hébergement-restauration, dans la construction-BTP et les industries connexes, ou encore dans le commerce de détail. Toutefois, certains secteurs d'activité gagnent des emplois : l'administration publique (transfert de compétences lié au changement de statut de Saint-Martin en 2007), la santé et le social (début de rattrapage du déficit d'emplois dans ces secteurs) et certaines activités de service. Sur la période précédente 1999-2006, le nombre d'emplois avait progressé dans tous les secteurs d'activité, excepté dans l'hébergement.

Située au sein de la Caraïbe anglophone à équidistance de la Guadeloupe et de Porto-Rico, l'île de Saint-Martin est partagée entre deux états : une partie française au nord (Collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin) et une partie néerlandaise au sud (Sint Maarten), délimitées par aucune frontière physique perceptible.

Avec une population de 72 000 habitants répartis sur 90 km², la densité de l'île est trois fois plus importante qu'en Guadeloupe. La partie française concentre la moitié de la population sur 60 % de la superficie (53 km²). Ainsi, la densité y est moins forte qu'en partie néerlandaise (670 hab./km² (2013), contre 910 hab./km² (2011)). L'île a longtemps été dominée par l'exploitation des marais salants, puis par des périodes successives de culture du tabac, du coton et de la canne à sucre.

Mais sous les effets conjoints du développement touristique (notamment dans la partie néerlandaise) et des lois de défiscalisation dans les années 80, cette origine rurale s'est rapidement transformée. En effet, son positionnement géographique à proximité des États-Unis a attiré investisseurs et touristes américains. L'île a ainsi subi progressivement une américanisation des modes de vie, notamment du côté hollandais. Les lois de fiscalisation (Pons) ont permis un rééquilibrage de l'activité touristique sur la partie française, qui revendique un développement en accord avec son identité et sa population, en particulier dans une démarche de développement durable. Elle doit pourtant composer avec une situation socio-économique spécifique et complexe.

## Un nouveau statut pour Saint-Martin depuis 2007

Après une dizaine d'année de processus d'évolution statutaire, la loi du 21 février 2007 a érigé les communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, rattachées administrativement au département de la Guadeloupe, en Collectivité d'Outre-mer (COM). Les deux collectivités ont été officiellement mises en place le 15 juillet 2007, lors de la première réunion de leur conseil territorial. Le transfert de compétences s'est réalisé de manière plus progressive à Saint-Martin qu'à Saint-Barthélemy, en raison d'une situation géographique et d'un contexte socio-économique plus complexes.

La COM de Saint-Martin exerce aujourd'hui l'ensemble des compétences dévolues aux Communes, aux Départements et aux Régions (fiscalité, transports routiers, ports maritimes, voirie, tourisme, droit domanial, création et organisation des établissements et services publics de la Collectivité, etc.).